

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

Délibération n° :

DL13/2024

Objet :

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 14/03/2024

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 23
VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi 28 mars 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC
- Mme LEBLANC (titulaire - CPS)
- Mme LUCAS (suppléante - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MASURE (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE (suppléant - CPS)
- M. TRAMONI (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. CAUCHETIER a donné pouvoir à M.VIGIER (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M.ZIANE (titulaire - CPS) ; M.DEBRAS (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. MAJEUX (titulaire - CPS) ; M.GARSUAULT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M.DIDIN (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire - CPS).

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; Mme BERT (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; Mme DUMAS (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. HENRIOT (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS).

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Igor TRICKOVSKI est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Délibération n°DL13/2024
Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu la note de présentation,

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet pour satisfaire au besoin de recrutement d'un assistant(e) à la création de supports de communication, préalablement occupé par le recours à un emploi aidé Parcours Emploi Compétences dont le contrat arrive à terme en avril 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires pour exercer les missions d'assistant(e) à la création de supports de communication. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, appartenant au grade d'adjoint administratif (IB 367-432).

Approuve le tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires qui tient compte de la modification liée à la création du poste d'adjoint administratif à temps non complet.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : - 4 AVR. 2024
Affichée le : - 4 AVR. 2024

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL13_2024
Date de la décision:	2024-04-04 00:00:00+02
Objet:	Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet
Classification matières/sous-matières:	4.1
Identifiant unique:	091-200062321-20240404-DL13_2024-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20240404-DL13_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1022
<i>nom original:</i> DL 13 2024.pdf	application/pdf	300698
<i>nom de métier:</i> 99_DE-091-200062321-20240404-DL13_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	300698
<i>nom original:</i> Note présentation DL 13 2024.pdf	application/pdf	62920
<i>nom de métier:</i> 21_RP-091-200062321-20240404-DL13_2024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	62920

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2024 à 10h55min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2024 à 11h00min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2024 à 11h05min08s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	4 avril 2024 à 11h10min12s	Recu par le MIAT le 2024-04-04